



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 29727

Texte de la question

M Gerard Chassequet M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, pour quelles raisons l'enseignement technique prive sous contrat, representant pres du quart des jeunes Francais de tout l'enseignement technique, n'est pas represente dans les commissions professionnelles consultatives. Il souhaiterait savoir dans quel delai l'UNETP (Union nationale de l'enseignement technique prive) representant 715 lycees professionnels, lycees technologiques et ecoles superieures de la FESIC, scolarisant pres de 82 p 100 de tout l'enseignement technique prive des CEP aux BTS, sera presente dans les differentes CPC.

Texte de la réponse

Reponse. - Les commissions professionnelles consultatives qui mettent au point les diplomes de l'enseignement technique et professionnel sont des lieux de concertation entre le ministere de l'education nationale au titre de sa competence de definition des diplomes au nom de l'Etat, et les organisations professionnelles d'employeurs et de salaries qui assurent d'ailleurs la presidence et la vice-presidence de ces commissions, et non pas avec les nombreux organismes de formation qui assurent des preparations a ces diplomes. Aucun organisateur de formation, que ce soit des representants des chefs d'etablissements du secteur public ou prive, sous contrat ou hors contrat, ou de centres de formation d'apprentis, ne dispose de sieges dans ces instances.

Données clés

Auteur : [M. Chassequet Gerard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29727

Rubrique : Enseignement prive

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 1990, page 2706